

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 341 promulguant le décret du 22 Août 1914 réprimant les indiscretions en temps de guerre.

n° 341

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 septembre 1914

Numéro JO
n° 215 du 30/09/1914

Date du numéro
30 septembre 1914

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 22 Août 1915, réprimant les indiscretions en temps de guerre;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué selon sa forme et teneur, le décret susvisé du 22 Août 1914 réprimant les indiscretions en temps de guerre.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.